



Montpellier, le 28 Octobre 2020



A

M. Luc EGOUMENIDES  
Directeur Général de TaM

**Objet : Préavis de grève**

*Monsieur le Directeur Général,*

**Conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, nos Organisations Syndicales CGT et UGICT-CGT appellent l'ensemble des salariés de TaM à observer un arrêt de travail du 4 Novembre à 0H00 au 5 Novembre 2020 à 3h00 pour les motifs suivants :**

- ✓ Mise en place d'un plan de soutien de l'activité du transport de voyageurs par des mécanismes nationaux de compensations de pertes de recettes et du versement mobilité en contrepartie du maintien de l'offre, des emplois actuels et des salaires ;
- ✓ Mise en place d'un protocole sanitaire gradué en fonction de l'évolution de l'épidémie sur le territoire tels que, la suspension de la vente à bord, la fermeture de la porte avant, l'isolement du poste de conduite ainsi que la suspension du contrôle des titres ;
- ✓ Suspension des appels d'offre en cours et intégration de clauses sociales dans les cahiers des charges pour maintenir les statuts sociaux des salariés des réseaux mis en concurrence ;
- ✓ Mise en place d'un statut unique des salariés du transport de voyageurs par route, métro et tramway d'un haut niveau social afin de lutter contre la mise en concurrence des salariés ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif de reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé à la retraite pour l'ensemble des salariés du transport de voyageurs ;
- ✓ Mise en place d'un plan national d'investissement renforçant la présence humaine sur les réseaux avec des emplois de contrôle et de médiation, de l'équipement de l'ensemble des véhicules de moyens d'alerte et de protection des salariés.

Mr LEGUILLETTE Mathieu  
Délégué Syndical UGICT-CGT

Mr CARNET Olivier  
Délégué Syndical

P/O

